

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2012

- Compte rendu -

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES COMMUNALES :

- ✓ Situation générale,
- ✓ Accord de prêt signé avec la Caisse d'Epargne pour la Station d'EPuration (STEP),
- ✓ Obligation de reconduire la ligne de trésorerie liée au budget communal,
- ✓ Mise à jour des tarifs communaux.

2. TRAVAUX & DIVERS :

- ✓ Station d'EPuration (STEP) : Point financier et technique,
- ✓ Demande de création de deux places de parking réservées pour les véhicules privés des pompiers.

3. PERSONNEL :

- ✓ Recours à un emploi temporaire saisonnier pour absorber le surcroît de travail,
- ✓ Paiement d'heures supplémentaires à un employé communal.

4. INTERCOMMUNALITE

- ✓ CCVA,
- ✓ SIVU AY-OZON,
- ✓ SCOT,
- ✓ Inforoutes de l'Ardèche
- ✓ Association des communes forestières de l'Ardèche

5. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Camping,
- ✓ Bilan de l'Ardéchoise 2012,
- ✓ Planning des manifestations estivales,
- ✓ Agenda.

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h07)

Jean-François COUETTE (Maire)

Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)

Didier CHIEZE (Absent excusé – pouvoir donné à Philippe GUIRONNET)

Nicolas COSTECHAREYRE

Martine DEYGAS-POINARD

Thierry FANGET

Philippe GUIRONNET

Bernard PIPAZ (Absent excusé- pouvoir donné à Raymond BORDAS)

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimums) : 8 personnes à l'ouverture et 2 pouvoirs donc 10 voix délibératives

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 26/03/2012) : pas de remarque

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

- Compte rendu -

Monsieur le Maire demande au Conseil, la possibilité de pouvoir délibérer sur trois points non prévus à l'ordre du jour : La mise à jour des tarifs communaux, l'adhésion de communes au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche et l'adhésion éventuelle de notre commune à l'association des communes forestières de l'Ardèche.

=> Réponse du Conseil : oui

I FINANCES COMMUNALES

1.1 Situation générale :

M. le Maire rappelle la situation financière très difficile dans laquelle se trouve la commune. Notre marge d'autofinancement (environ 100.000€) est entièrement utilisée pour rembourser les capitaux des emprunts en cours. La dette communale devait diminuer de manière importante à partir de 2013. Mais, en réalité, notre dette va fortement augmenter dès cette année 2012 car nous allons commencer à rembourser le nouvel emprunt souscrit pour la nouvelle station d'épuration. Bref, aucune possibilité d'investissements avant 2014 ...

1.2 Accord de prêt signé avec la Caisse d'Epargne (CE) pour la STEP :

A ce sujet, M. le Maire informe le Conseil que le 23 avril 2012, il a signé avec la Caisse d'Epargne l'accord pour un emprunt de 500.000€, d'une durée de 20 ans, au taux de 5,3%, avec amortissement constant, pour la construction de la station, et ce conformément à la délibération du Conseil précédent. Le montant de 500.000€ actuellement ouvert en Ligne de Trésorerie au Crédit Agricole Centre-Est va être remboursé intégralement en cette fin juin 2012. Deux soucis : Premièrement, Le Crédit Agricole Centre-Est qui nous a fait l'avance de trésorerie n'apprécie pas du tout que nous passions par un « concurrent » (la Caisse d'Epargne a pourtant fait une offre de prêt plus intéressante), en conséquence, il a décidé de nous appliquer des pénalités conformément à une clause du contrat car nous n'empruntons pas chez eux ! Deuxièmement, la première échéance annuelle de cet emprunt tombera le 25 novembre 2012 (montant 46.618,45€).

1.3 Obligation de reconduire la ligne de trésorerie liée au budget communal :

Enfin, comme cela a déjà été évoqué lors du dernier Conseil, lors de l'approbation du Compte Administratif 2011, il reste encore 75.000€ à rembourser sur la ligne d'avance de trésorerie même si le montant pu être réduit de 25.000€ en 2011. Des intérêts sont payés sur cette ligne de crédit. Le problème est que cette ligne de trésorerie est arrivée à échéance le 31 mai 2012. Après discussion avec la Caisse d'Epargne, il n'existe pas de possibilité, pour l'instant, de convertir cette ligne en emprunt. La seule possibilité offerte par la banque est de la reconduire pour six mois.

Une délibération n'est pas nécessaire dans la mesure où la délibération du 31 mars 2008 permet à M. le Maire d'emprunter et/ou d'ouvrir une ligne de crédit jusqu'à 100.000€.

1.4 Mise à jour des tarifs communaux :

M. le Maire présente au Conseil le tableau de tous les tarifs communaux (place de marché, location de gîtes, location de salles, camping, etc.). Il informe le Conseil qu'il convient dès à présent de se préoccuper d'une éventuelle augmentation qui ne sera applicable qu'en 2013. La dernière mise à jour remonte à 2011.

Il est proposé une augmentation globale de 2% pour 2013 en arrondissant les tarifs, au cas par cas, soit à l'Euro soit au dixième d'Euro près, afin de simplifier les paiements.

Sur un point particulier, la troisième adjointe demande que soit mise en place une tarification pour la location de la salle en rez-de-chaussée à Ste Monique. M. le Maire rappelle que cette salle n'est pas aux normes des établissements recevant du public.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

- Compte rendu -

Après débat, il est décidé que cette salle pourra être louée, à titre exceptionnel, durant la période estivale car durant cette période la salle polyvalente (le CAC) est occupée par l'exposition « Le Carrefour des Arts ». Les éventuels loueurs devront en être informés et signer une décharge où ils auront pris connaissance que la salle n'est pas aux normes de sécurité incendie. Il sera demandé un minimum de 50€ pour la location de cette salle. Cette somme sera reversée au profit du CCAS. Les associations du village seront exonérées de cette redevance.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal décide d'une augmentation globale des tarifs communaux de 2% applicable au 1^{ier} janvier 2013 et ajoute un tarif de location spécifique pour la salle de Sainte Monique où un montant de 50€ minimums, à verser sur le compte du CCAS, sera demandé (les associations locales étant exonérées de cette redevance).

II TRAVAUX

2.1 Station d'Épuration (STEP) :

2.1.1 Point financier et technique

➤ Avancement du chantier

La station est en service, plus précisément en phase d'observations, depuis le 4 juin 2012. Mais, les entreprises ont, dès cette date, déserté le chantier alors que de très nombreux problèmes de finitions n'étaient pas résolus à un mois de l'inauguration. M. le Maire a dû rappeler à l'ordre le constructeur avec l'aide du Maître d'Œuvre. Les points principaux non négociables qui doivent être absolument réglés avant la levée de toutes les réserves sont :

- Réparation et remise en service du poste dégraisseur endommagé lors des essais,
- Suppression de la fuite au niveau de la sortie des silos de stockage des boues,
- Suppression du ruissellement des effluents (sales) sur les parois externes des caissons des bio-disques,
- Utilisation effective du système de prélèvement des eaux industrielles (problème récurrent de colmatage du filtre),
- Réparation ou remplacement du portail de la station (conformément aux cahiers des charges).

D'autres détails de finitions sont en cours de résolution (chauffe-eau du local technique, protection de câbles et de tuyauteries, aérothermes, etc.)

Il restera également à la charge du constructeur la plantation de saules dans le fossé de dissipation ainsi que la végétalisation des talus intérieurs à la STEP.

M. le Maire informe qu'il a fait remblayer et niveler la plate-forme devant STEP par une entreprise externe car ce point n'était pas prévu au marché mais était nécessaire pour faciliter la manœuvre des camions de vidange.

⇒ **Inauguration de la station vendredi 29 juin 2012 à 11h00**

➤ Tableau de bord financier :

Avancement à 80% ; Les paiements se faisant au rythme du versement des subventions ...

➤ Avenant :

Le Moteur du poste déssableur était hors service depuis plusieurs années. Il a été demandé à MSE de le remettre en fonctionnement. Coût de la pièce et du montage 2880€HT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012
- Compte rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve la réparation du déssableur et le coût de cette l'opération qui fera donc l'objet d'un avenant N°2 au marché de la STEP

2.2 Demande de réservation de deux places de parking pour les pompiers :

M. le chef de centre des sapeurs pompiers de Lalouvesc demande la réservation de deux places de parking sous la mairie à proximité du local pompier afin que les pompiers d'astreinte puissent y garer leurs véhicules notamment et surtout lors des fêtes et cérémonies.

M. le Maire propose de réserver deux emplacements sur le parking Grosjean à proximité des conteneurs de tri sélectifs. Un arrêté du maire sera pris à cet effet. Un marquage adéquat sera ensuite réalisé par les employés communaux afin de matérialiser les deux emplacements.

Délibération : 3 Abstention(s) 4 Contre(s) 3 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal désapprouve la création de deux emplacements réservés aux véhicules privés des pompiers d'astreintes compte-tenu que les parkings ne sont jamais saturés et que lors des manifestations qui restent exceptionnelles (Ardéchoise, 15 août et Brocante) il y a toujours eu moyen de mettre en place, au cas par cas avec les organisateurs, des barrières et/ou de la « rubalise » pour réserver des places.

III PERSONNEL

Monsieur le Maire demande le passage à huis-clos afin de respecter la confidentialité des données concernant le personnel.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le passage à huis-clos.

3.2 Recours à un emploi temporaire saisonnier :

Point déjà évoqué et rattaché au précédent Conseil.

Afin de faire face au surcroît de travail estival, M. Hubert GACHE a été embauché pour une durée de trois mois. Un mois à temps complet et deux mois à temps partiel. La durée a été limitée au maximum compte-tenu des problèmes financiers et que ce contrat n'est pas aidé.

Point déjà évoqué et rattaché au précédent Conseil.

3.2 Paiement d'heures supplémentaire à un employé :

Nécessité de payer des heures supplémentaires à un employé. Pour l'exercice 2010/2011, nous avons payé 8 heures supplémentaires au lieu des 35 heures assurées par l'agent durant l'Eté 2011. Ce dernier avait bénéficié de 32 jours de congés entre le 01/11/2010 et le 30/10/2011 pour 25 jours à prendre. Il lui restent un reliquat de 7 jours de congés à prendre, soit $7 \times 4 = 28$ heures. Il est proposé de payer ces heures supplémentaires.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal accepte le paiement des 28 heures supplémentaires à l'agent concerné.

IV INTERCOMMUNALITE

4.1 CCVA : (Communauté de Communes du Val d' Ay)

- ✓ Dotation d'investissement de 11.000€ attribuée à la commune de Lalouvesc pour la rénovation du réseau AEP
- ✓ Compétence Football à clarifier : Pourquoi certaines communes sont-elles aidées pour leur stade et d'autres non ?!

4.2 SIVOM Ay-Ozon : (Syndicat de rivière)

Présentation de tableaux sur plusieurs scénarios de mutualisation de la compétence assainissement. Il est évident que Lalouvesc a tout intérêt à y adhérer tant du point de vu du fonctionnement que de l'investissement ...

4.3 SCOT : (Schéma de COhérence Territoriale)

Jeudi 28 juin 2012, la CCVA doit prendre une importante décision vis à vis de son adhésion au nouveau SCOT regroupant le Bassin d'Annonay et les Rives du Rhône. M. le Maire et son 1^{er} adjoint, en tant que conseillers communautaires, sont favorables à cette adhésion.

4.4 SIVU des Inforoutes de l'Ardèche :

Délibération de principe pour accepter de nouvelles communes à savoir les communes de Laviolle, Cros-de-Géorand et du Pouzin.

A noter qu'à l'avenir, pour simplifier, il n'y a aura plus qu'une délibération par an !

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des communes de Laviolle, Cros de Géorand et du Pouzin au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

4.5 Association des communes forestières de l'Ardèche :

Le regroupement des collectivités territoriales ardéchoises propriétaires ou non d'espaces forestiers autour des enjeux de la forêt et de la filière bois ressort comme une opportunité pour devenir force de proposition et défendre des intérêts communs, comme cela est déjà le cas dans cinq départements de la Région Rhône-Alpes dotés d'une « association départementale de communes forestières ».

Pour adhérer, il faut une délibération de la commune avec désignation d'un représentant. Une cotisation annuelle de l'ordre de 180€ est envisagée pour les communes de 300 à 800 habitants. Les statuts seront votés le 13 octobre prochain lors de l'Assemblée Générale constitutive.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Lalouvesc à l'association départementale des communes forestières et nomme Philippe GUIRONNET comme délégué de la commune auprès de cette association.

V QUESTIONS DIVERSES

5.1 Camping :

Le classement du camping municipal de Lalouvesc est remis en cause par un audit récent. Si rien n'est fait les deux étoiles du camping seront perdues. A cela s'ajoute un problème de TVA qui passerait de 7% à 19,6% si le camping est déclassé. Une réunion de travail entre les adjoints et les gérants du camping est prévu au début de l'Eté afin de voir les mesures à prendre pour qu'avant la prochaine saison 2013 nous récupérons nos étoiles.

5.1 Bilan de l'Ardéchoise 2012 :

Nathalie présente en avant première le bilan de l'Ardéchoise et invite tous les participants à se retrouver au camping municipal jeudi 28 juin 2012 à 20h00 pour un débriefing autour du verre de l'amitié et d'une part de gâteau ...

5.2 Planning des manifestations estivales :

Philippe présente l'agenda des animations cantonales estivales 2012 disponible à l'Office de Tourisme et en Mairie.

5.3 Agenda :

- ✓ Jeudi 28 juin 2012 à 20h30 au camping municipal : Débriefing Ardéchoise 2012,
- ✓ Vendredi 29 juin 2012 à 11h00 : Inauguration de la STEP,
- ✓ Vendredi 6 juillet 2012 à 16h00 à la salle du cinéma : Conférence sur les Sols,
- ✓ Vendredi 6 juillet 2012 à 18h00 à st Alban d'Ay : Inauguration de la Forêt du Grandbeau,
- ✓ Mardi 17 juillet 2012 à 17h30 à St Alban d'Ay : Inauguration de la déchetterie intercommunale,
- ✓ Prochain Conseil : date non fixée.

(Clôture de la séance à 22h15)